

Réorganisation sur le site de Celtor

MICHAEL BASSIN

Plusieurs réaménagements sont prévus sur le site de Celtor en 2014 et 2015. «Ceux-ci n'ont rien à voir avec l'éventuel projet Celtor 2», tient d'emblée à préciser Jean-Pierre Haussener, le chef d'exploitation. Non, la réorganisation dont il est question concerne uniquement le périmètre actuel.

Pour faire simple, il s'agit de revoir l'emplacement de certaines activités dans le but d'optimiser l'exploitation de la décharge de Ronde-Sagne. Concrètement? La place de tri des déchets verts compostables migrera en contrebas de la décharge, à proximité de l'actuelle halle de compostage. L'espace ainsi libéré permettra d'accueillir l'an prochain la halle de transbordement, qui sera donc déplacée. Tout ceci pour atteindre l'objectif central: regagner du volume pour pouvoir accueillir davantage de matière, très certainement des mâchefers.

Examinons la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Lorsque des déchets verts arrivent à Celtor, ils passent d'abord par la place de stockage, de tri et de déchiquetage située non loin de la réception. Dans un



Quelque 3000 m³ de compost sont produits chaque année par Celtor. A l'avenir, la place de tri des déchets verts sera aménagée à proximité de la halle de compostage (ici sur la photo). MBA

deuxième temps, ils sont transportés par remorques tractées jusqu'à la halle de compostage, qui se trouve en contrebas de la décharge. Pas très pratique... Par conséquent, et puisque Celtor a pris l'option de déplacer en 2015 la halle de transborde-

ment sur cette place de tri des déchets verts, décision a été prise de regrouper au même endroit toutes les activités liées aux déchets verts. Alors que Celtor traitait 1200 tonnes de déchets verts en 1996, ce chiffre se monte aujourd'hui à 6500 tonnes.

Le projet, mené par ATB SA, prévoit également la construction, au même endroit, d'un décanteur pour les boues issues du balayage des routes communales et cantonales. Car des changements sont intervenus dans ce domaine. Par le passé, les boues des balayures étaient acceptées en décharge bioactive

sans traitement particulier. Une époque révolue. Dès lors, ces éléments sont décantés durant 10 jours – de manière à en sortir les liquides – avant d'être recyclés à Granges ou Lyss (où les graviers sont extraits pour réutilisation). La matière organique est utilisée pour du compost, les plastiques sont incinérés. Au final, les boues pelletables polluées (non recyclables) reviennent en décharge bioactive à Celtor.

Faire arriver les déchets verts et les boues à proximité de la halle de compostage oblige Celtor à mettre en place un nouveau système de pesage à cet en-

droit (en plus de celui de la réception). Tout le projet mené cette année – qui tient évidemment compte des directives en matière de protection des eaux – est devisé à 1,1 mio. Les travaux devraient démarrer en mai ou en juin pour s'achever cet automne.

Compost pour tous

Rappelons que tout un chacun peut aujourd'hui se servir gratuitement de compost chez Celtor. Pour les grandes quantités, il faut s'annoncer en semaine. Mais pour les particuliers qui veulent emporter quelques seaux, du compost est disponi-

ble 24 heures sur 24 dans un cabanon situé non loin de la halle de compostage. Celtor en produit 3000 m³ par an, pour les agriculteurs, les paysagistes et les particuliers.

Et le succès est toujours au rendez-vous puisque Celtor ne se retrouve jamais avec du compost de l'année précédente sur les bras. Du compost de qualité rendu possible grâce à des déchets verts tip-top en ordre. Jean-Pierre Haussener souligne en effet que des records sont atteints dans la région, non seulement en termes de quantité de déchets verts produits par habitant mais aussi de qualité. ●

L'objectif final du réaménagement consiste à regagner du volume dans le périmètre actuel de la décharge.